



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
14 juillet 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-dixième session

Genève, 22-26 septembre 2025

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Résumé

En 2024, la CNUCED a continué de fournir des services de coopération technique au maximum de ses capacités. Le montant total des dépenses de coopération technique a été de 56,48 millions de dollars, proche du montant record de 2023. Environ un tiers des dépenses de coopération technique a été consacré aux pays les moins avancés. Le Système douanier automatisé est resté le principal produit de coopération technique de la CNUCED : il a représenté 47 % des prestations.

Les contributions volontaires aux activités de coopération technique de la CNUCED ont atteint un nouveau pic. Leur montant a dépassé 56 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 13 % par rapport à 2023, laquelle s'explique par une augmentation des apports à la fois des pays développés et des pays en développement. La part des pays en développement dans les ressources totales du fonds d'affectation spéciale a été de 47 %, au plus haut depuis 2020, et la part des pays développés, de 24 %.

L'amélioration de la prestation s'est accompagnée d'une amélioration du fonctionnement de la coopération technique. En 2024, la CNUCED a rendu ses activités opérationnelles encore plus efficaces, plus efficientes et plus respectueuses des principes de transparence et de responsabilité, en faisant en sorte que ses trois domaines d'action se renforcent mutuellement, en tirant parti de partenariats internes et externes, en exécutant des projets axés sur les résultats et tenant compte des questions de genre et en mettant rapidement à jour les données demandées. Dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED a encore approfondi sa coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, a participé à 46 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, répartis dans le monde entier, et a bénéficié d'un financement de plus de 4 millions de dollars par l'intermédiaire des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ».



Introduction

1. Le présent rapport a été établi dans le but de faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement et sera soumis au Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, conformément aux dispositions du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et aux décisions prises par le Conseil pour la période 2008-2024, dans lesquelles le Conseil a recommandé une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions relatives à la coopération technique.

2. Dans le présent rapport, la CNUCED rend compte des activités de coopération technique qu'elle a menées en 2024 et de leur financement. Elle analyse l'évolution générale du financement et de l'exécution de ces activités, et expose les principales mesures qu'elle a prises pour améliorer la structure et le fonctionnement de la coopération technique. Elle partage aussi des exemples et enseignements utiles. Enfin, elle formule des conclusions et des suggestions sur la voie à suivre.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de recommander que les organismes non résidents soient associés à l'exécution des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays, et que les activités d'assistance du système des Nations Unies portant davantage sur le commerce et les domaines connexes.

I. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par deux sources principales :

a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui correspondent aux ressources financières que les différents pays, l'Union européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et les secteurs public et privé allouent aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique ;

b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Compte de l'ONU pour le développement.

5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » et destinées à financer des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont comptabilisées dans les contributions aux fonds d'affectation spéciale. Étant donné le rôle important que joue le Groupe interinstitutions dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à améliorer l'aide apportée aux pays dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), on trouvera à la section C du chapitre I des informations sur l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ». Les contributions au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU ne sont pas comptabilisées dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et sont présentées séparément, à la section D du chapitre I.

A. Ressources des fonds d'affectation spéciale

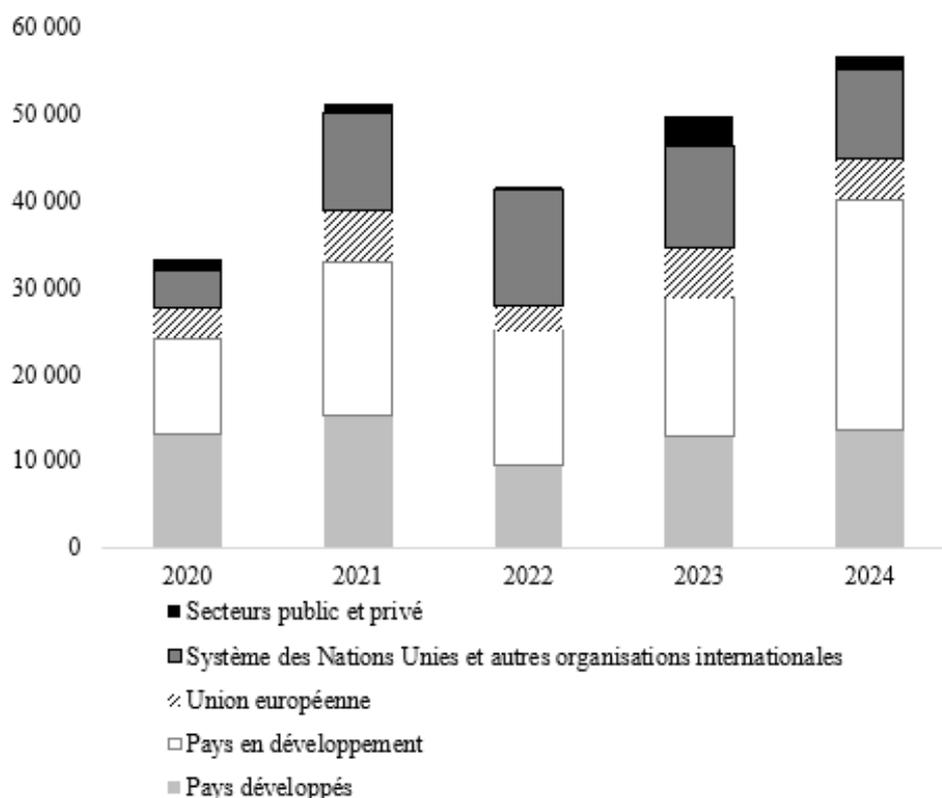
6. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique continuent de fluctuer. Après une augmentation de 20 % en 2023, les ressources extrabudgétaires pour la coopération technique ont encore progressé de 13 % et ont atteint un nouveau pic, à 56,62 millions de dollars. En 2024, les contributions volontaires ont globalement augmenté, grâce aux apports plus importants des pays en développement et

des pays développés, et malgré la diminution des contributions provenant des trois autres sources de financement (fig. 1)¹.

Figure 1

Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

Notes : Les contributions au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU sont exclues du total. Les fonds provenant des pays en développement servent majoritairement à l'autofinancement de projets. Ils peuvent notamment être le produit de prêts ou de dons par des institutions financières internationales et sont alloués à des activités exécutées dans le pays même (voir TD/B/WP/338/Add.2, tableau 15). Les contributions des pays développés et des pays en développement en 2020 ont été revues en fonction de la nouvelle classification.

7. Après un rebond en 2023, les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique sont restées à la hausse. Leur montant a augmenté de 7 % par rapport à celui de 2023 et atteint 13,58 millions de dollars, soit 24 % des contributions volontaires totales. En 2024, le Royaume des Pays-Bas est demeuré le premier contributeur parmi les pays développés, avec un apport de 3,84 millions de dollars. Il est suivi par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Allemagne et la Suisse. Le montant cumulé des contributions de ces quatre donateurs a représenté 76 % des contributions totales des pays développés aux activités de coopération technique de la CNUCED. Environ 4 % des contributions des pays développés ont servi à l'autofinancement de projets. Par exemple, la contribution de l'Albanie a servi à financer les

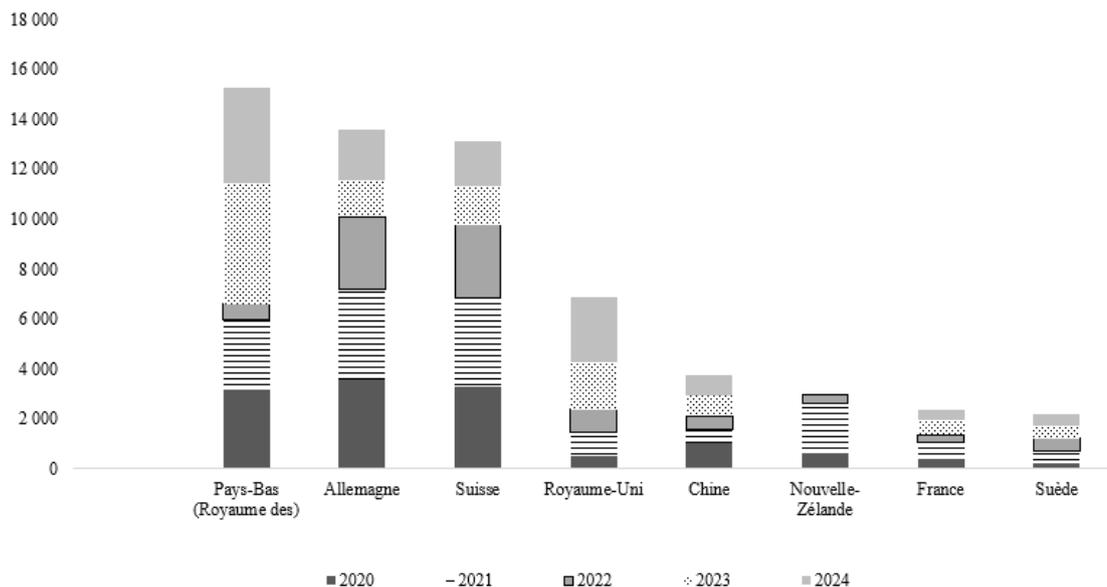
¹ La classification des pays en fonction de leur niveau de développement répond à des besoins statistiques et n'exprime pas une opinion quant au niveau de développement de tel pays ou de telle région. Depuis décembre 2021, la Division de statistique n'utilise plus les catégories de régions en développement et de régions développées dans les Codes standard des pays et des zones à usage statistique (M49), mais ces catégories peuvent continuer d'être appliquées. Dans la classification retenue par la CNUCED, la République de Corée fait partie du groupe des pays développés (comme décidé à la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED (voir TD/B/68/3)) ; pour de plus amples renseignements, voir la base de données UNCTADstat (« classifications »).

opérations de maintenance du Système douanier automatisé (SYDONIA) dans l'administration douanière du pays. Si l'on observe le montant total des contributions versées ces cinq dernières années, le Royaume des Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse sont restés les principaux donateurs parmi les pays développés, chacun de ces pays ayant versé plus de 13 millions de dollars au cours de cette période (fig. 2). En 2024, les contributions des pays développés ont surtout été affectées à des domaines ou des programmes de coopération technique comme le SYDONIA, le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), le commerce électronique et l'économie numérique, le commerce durable et l'environnement, la facilitation du commerce, et l'investissement pour le développement.

Figure 2

Contributions cumulées des principaux pays développés et pays en développement donateurs

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

8. Après une faible progression en 2023, les contributions des pays en développement ont bondi de 65 % et atteint 26,64 millions de dollars en 2024. Par voie de conséquence, la part des pays en développement dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est passée de 32 % à 47 %. Les contributions de l'Angola et de l'Iraq, d'un montant cumulé de 9,25 millions de dollars et principalement destinées à l'exécution de projets SYDONIA, ont représenté 35 % des contributions des pays en développement. Il convient de noter que 96 % des contributions des pays en développement ont servi à financer des projets ou activités dans les pays donateurs, principalement en lien avec le SYDONIA (85 %) et le SYGADE (5 %). Seulement 4 % des fonds provenant des pays en développement (1 million de dollars) ont servi à financer des activités de coopération technique dans d'autres pays en développement. À cet égard, on peut mentionner la contribution de 0,8 million de la Chine, principal pays en développement contributeur, et la contribution de 0,2 million de dollars de l'Arabie saoudite en faveur du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.

9. En 2024, le montant des contributions de l'Union européenne a été de 4,67 millions de dollars, en baisse de 20 % par rapport à 2023 mais en hausse de 7 % par rapport à la moyenne enregistrée pour la période 2019-2023. En conséquence, la part de l'Union européenne dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale a diminué, passant de 12 % à 8 %. Les contributions ont servi à financer trois projets SYDONIA, dont un projet intitulé « Améliorer les procédures douanières et le commerce dans les îles du Pacifique » et un projet visant à aider les parties à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale à surveiller et à signaler les obstacles non tarifaires et à mettre en œuvre le mécanisme de règlement des différends. Ensemble, l'Union européenne et ses États membres ont versé 12,40 millions de dollars à la CNUCED en 2024, ce qui représentait 22 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale.

10. Les contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont diminué de 12 %, passant de 11,57 millions de dollars en 2023 à 10,20 millions de dollars en 2024. À l'intérieur du système des Nations Unies, les principaux contributeurs ont été le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce dernier ayant contribué à hauteur de 2,74 millions de dollars au financement de projets SYDONIA en Afghanistan, à Madagascar et au Turkménistan. Dans le groupe des autres organisations internationales, la Banque africaine de développement a été le principal contributeur : elle a versé 1,58 million de dollars par an.

11. Les contributions des secteurs public et privé ont été de 1,54 million de dollars en 2024, contre 3,62 millions de dollars en 2023. Elles incluent une contribution de 0,58 million de dollars provenant d'une entreprise britannique privée et destinée à financer un projet de facilitation des affaires dans l'État de Palestine ainsi que les contributions des autorités portuaires de nombreux pays en développement pour le financement du programme Train for Trade.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

12. Les ressources du budget ordinaire de l'ONU affectées aux activités de coopération technique sont fournies au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, c'est-à-dire des chapitres 23 et 35 du budget-programme de l'ONU. En 2024, les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement se sont élevées à 4,37 millions de dollars, en grande partie en raison de l'augmentation sensible des dépenses au titre du Compte pour le développement.

13. En 2024, les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique ont été de 2,02 millions de dollars, en légère hausse par rapport à 2023 (1,99 million de dollars). Elles ont principalement servi à financer des services de conseil et des activités de formation, dont les cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales (« cours dispensés au titre du paragraphe 166 »). En 2024, la CNUCED a organisé deux cours régionaux, l'un pour l'Afrique et l'autre pour l'Asie et le Pacifique. Des ressources ont également servi à aider les pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de commerce électronique ; le groupe des pays les moins avancés (PMA) auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à traiter des questions relatives aux règles d'origine ; les négociateurs du Groupe des 77 et de la Chine à faire aboutir les négociations et les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin qu'ils aident eux-mêmes les pays en développement à atteindre les objectifs climatiques et à parvenir à un développement durable.

14. En 2024, des dépenses ont été enregistrées pour 19 projets du Compte pour le développement, dont des projets conjoints que la CNUCED a dirigés ou auxquels elle a participé. Leur montant a été de 2,34 millions de dollars, ce qui représentait une hausse de 42 % par rapport à 2023. Cette hausse s'expliquait par la livraison accélérée de plusieurs projets. Au titre de la dix-huitième tranche du Compte pour le développement, dont le thème est « Aider les États Membres à stimuler la transformation numérique et à créer les conditions propices à une société numérique durable, responsable et inclusive qui ne laisse personne de côté, en mettant l'accent sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles », le financement de quatre projets de la CNUCED a été approuvé par le Comité directeur du Compte pour le développement pour un budget total de 2,86 millions de dollars (soit 15 % des ressources allouées à cette tranche). La CNUCED dirigera un projet conjoint visant à améliorer les statistiques sur le commerce des services numériques afin qu'il soit possible d'élaborer des politiques commerciales tenant compte des questions de genre. En outre, elle sera chargée de l'exécution de trois projets, visant respectivement à améliorer les politiques d'investissement pour rendre l'économie numérique inclusive, responsable et durable, à intégrer les questions de genre dans les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pour une transformation numérique inclusive, à tirer parti de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle pour accroître la transparence des réglementations

commerciales et promouvoir des politiques tenant compte des questions de genre. L'exécution de ces projets devrait débuter en 2026, après l'approbation du budget du Compte pour le développement par l'Assemblée générale.

C. Mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

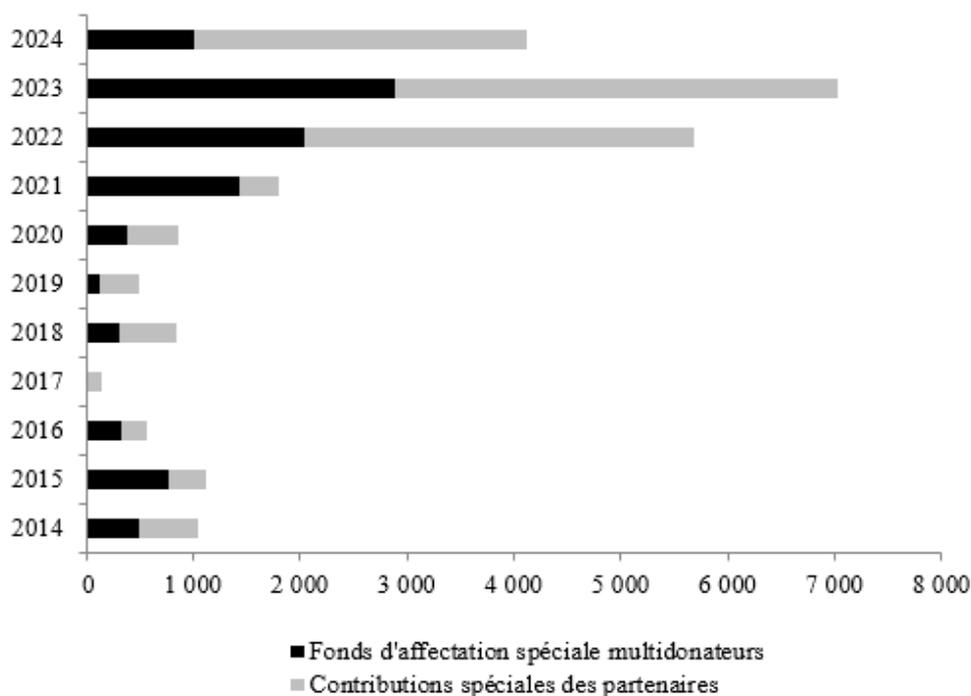
15. Dirigé par la CNUCED et composé de 15 organismes résidents et organismes non résidents des Nations Unies, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives est chargé de coordonner diverses activités de promotion du commerce et de développement au niveau national. Il participe à un certain nombre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et s'occupe de programmes conjoints, qui sont financés par de nouveaux mécanismes, créés dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, tels que les mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ».

16. En 2024, les ressources mobilisées par la CNUCED grâce aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », à savoir les contributions spéciales des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, ont atteint un montant de 4,12 millions de dollars. C'est moins que les montants records observés en 2022 et 2023, mais c'est plus de deux fois plus que la moyenne décennale pour la période 2014-2023 ; la tendance générale est donc positive (fig. 3).

Figure 3

Mobilisation par la CNUCED des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action »

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

1. Contributions spéciales des partenaires

17. Les contributions spéciales des partenaires sont des contributions qui sont versées à un organisme ou plusieurs organismes, par un donateur ou plusieurs donateurs, pour des activités interinstitutions. En 2024, la CNUCED a reçu 3,11 millions de dollars au titre de ces contributions. Il s'agissait notamment de contributions versées par d'autres organismes

du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, y compris par le PNUD, pour des activités de facilitation du commerce en Afghanistan et au Turkménistan, et de contributions versées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, pour le renforcement des capacités du Mozambique en vue d'un meilleur accès aux marchés.

2. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

18. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont des mécanismes de financement commun, gérés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD et organisés selon une structure qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des pays et des donateurs. En 2024, la CNUCED a reçu du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des allocations d'un montant de 1,01 million de dollars, destinées à pérenniser sa participation au Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique et à deux nouveaux programmes conjoints menés au Ghana et au Rwanda et financés par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable (ODD). Au Ghana, la CNUCED travaille avec le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies aux moyens de mettre les écosystèmes numériques au service de la productivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Au Rwanda, la CNUCED travaille avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Centre du commerce international et le Fonds d'équipement des Nations Unies aux moyens de développer les perspectives de commerce numérique international.

D. Financement du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires

19. Outre les sources de financement précitées, certains donateurs contribuent au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU.

20. En 2024, comme en 2023, 9 administrateurs auxiliaires travaillaient à la CNUCED, dans quatre divisions et au Bureau de la Secrétaire générale (4 à la Division de la technologie et de la logistique ; 2 à la Division du commerce international et des produits de base ; 2 dans deux autres divisions et 1 au Bureau de la Secrétaire générale)². Six pays ont contribué au financement du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de la CNUCED, à savoir l'Allemagne, la Chine, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. L'Allemagne a parrainé trois administrateurs, la France deux et la Chine, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, un chacun. En 2024, la CNUCED a entamé des discussions avec de nouveaux donateurs potentiels afin d'élargir la base de financement du programme. La Finlande et le Qatar ont confirmé leur intérêt pour parrainer chacun un administrateur.

21. Grâce au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, des jeunes ont la chance de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Pour un grand nombre d'entre eux, cette formation est un moyen de lancer leur carrière. Le secrétariat de la CNUCED obtient nettement moins d'administrateurs et d'administratrices auxiliaires qu'il n'en demande. Il prie donc à nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire d'étudier la possibilité de parrainer des administrateurs et administratrices auxiliaires, en particulier des personnes originaires de pays en développement.

II. Dépenses et répartition des ressources de coopération technique

22. En 2024, les dépenses totales de coopération technique sont restées importantes : leur montant s'est élevé à 56,48 millions de dollars, ce qui représente un recul de 1 % seulement par rapport au montant record de 57,27 millions de dollars atteint en 2023³. Les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale ont augmenté légèrement, à 48,04 millions de dollars

² Voir TD/B/WP/338/Add.2, tableau 9.

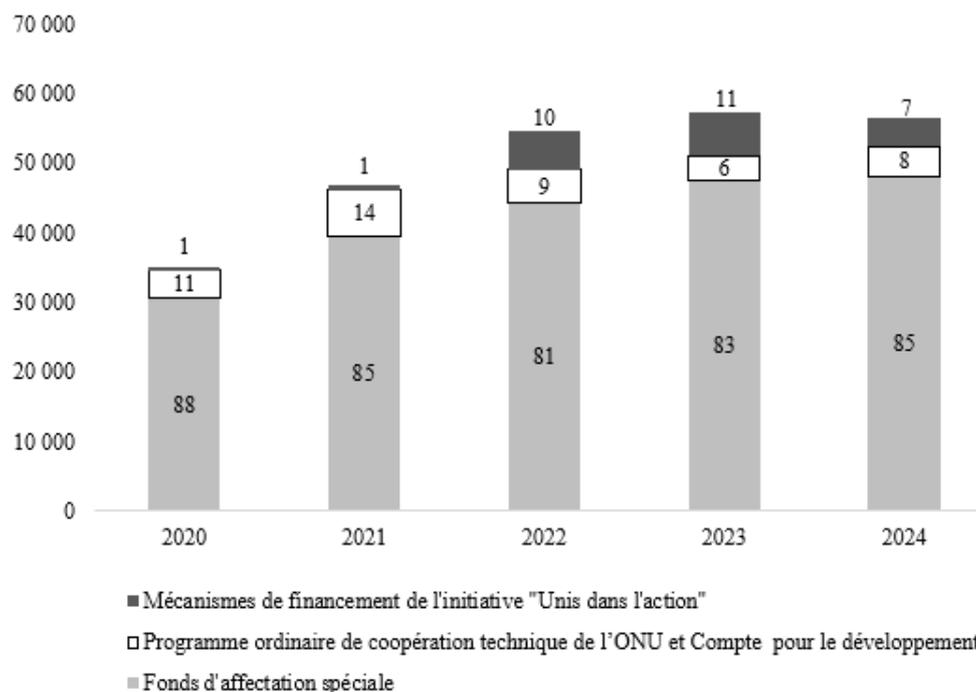
³ Voir TD/B/WP/338/Add.2, tableau 2.

(85 % du montant total des dépenses de coopération technique). Les dépenses au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont été inférieures de 34 % au montant record de 2023 ; leur montant a été de 4,08 millions de dollars, ce qui représentait 7 % des dépenses annuelles de coopération technique. Les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement ont augmenté de 20 % et atteint 4,37 millions de dollars. En conséquence, leur part dans le montant total des dépenses de coopération technique est passé de 6 % à 8 % (fig. 4).

Figure 4

Dépenses de coopération technique, par source de financement

(En milliers de dollars et en pourcentage)

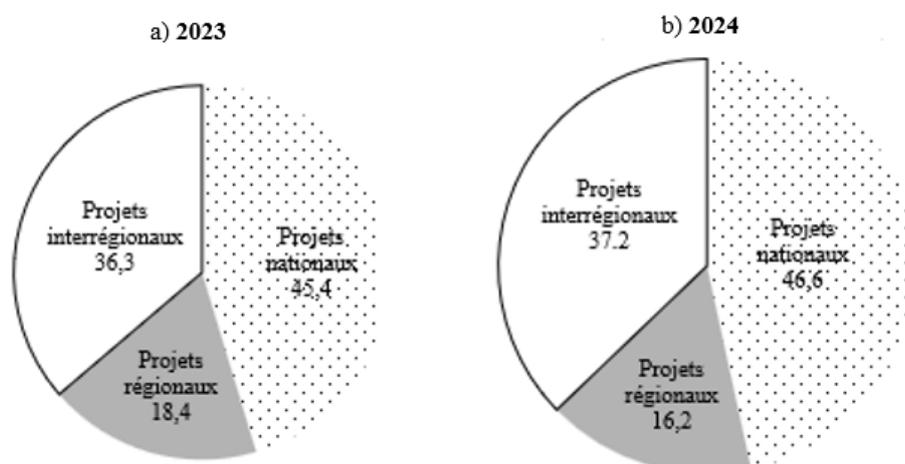


Source : CNUCED.

A. Dépenses par type de projet

23. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont des projets interrégionaux, régionaux et nationaux. En 2024, les dépenses au titre de projets interrégionaux et de projets nationaux n'ont guère augmenté et les dépenses au titre des projets régionaux ont diminué de 13 %. La part des projets interrégionaux dans les dépenses totales de coopération technique, comme celle des projets nationaux, a augmenté, tandis que la part des projets régionaux a été ramenée de 18,4 % à 16,2 % (fig. 5).

Figure 5
**Dépenses exprimées en part des dépenses totales de coopération technique,
 par type de projet**
 (En pourcentage)



Source : CNUCED.

24. En 2024, les dépenses au titre des projets nationaux ont été de 26,31 millions de dollars, en hausse de 1 % par rapport à 2023, et 38 % de ces dépenses ont concerné des projets dans les PMA. Les projets nationaux ont été, pour la plupart, autofinancés, notamment grâce aux apports de donateurs dans le cadre de programmes d'aide bilatérale, et ont surtout concerné la réforme et la modernisation des douanes et la gestion de la dette. Les dépenses au titre des projets nationaux ont augmenté dans trois régions, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes (+30 %), mais diminué de 13 % en Asie et en Océanie.

25. Les dépenses au titre des projets régionaux ont diminué de 13 %, passant de 10,51 millions de dollars en 2023 à 9,14 millions de dollars en 2024, en raison d'une baisse importante des dépenses au titre des projets régionaux en Afrique (-45 %).

26. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques qui peuvent bénéficier à plusieurs régions. En 2024, les dépenses au titre de ces projets ont atteint un montant total de 21,03 millions de dollars, contre 20,78 millions de dollars en 2023, et sont donc restées relativement stables. Les dépenses au titre des projets interrégionaux ont servi à la fourniture de divers produits de coopération technique.

B. Dépenses par produit

27. En 2024, les dépenses au titre des 28 produits de coopération technique de la CNUCED se sont élevées à 50,13 millions de dollars, soit 89 % des dépenses totales annuelles de coopération technique (voir tableau). Le programme SYDONIA a représenté à lui seul 47 % des dépenses, ce qui confirme l'importance de ce produit de coopération technique de longue date. Il est suivi par le programme SYGADE, le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique, et le programme de facilitation des affaires, qui représentent respectivement 8,9 %, 8,8 % et 6,6 % des prestations. Six produits ont représenté, individuellement, de 1 % à 4 % des prestations et, collectivement, 14 % des prestations. Les 18 produits restants ont représenté chacun moins de 1 % des prestations et, pour deux d'entre eux, aucune dépense n'a été engagée en 2024. Le produit « guides de l'investissement » a été supprimé et les travaux connexes ont été regroupés dans le programme sur la facilitation des affaires.

Dépenses de coopération technique en 2024, par thème et par produit

<i>Produit</i>		<i>Dépenses en 2024 ODD (En milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Transformer l'économie, favoriser le développement durable			
Examens de la politique d'investissement	8, 17	176	0,31
Examens de la politique des services	8, 9, 17	5	0,01
Examens du cadre de la politique commerciale	17	38	0,07
Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	9	7	0,01
Commerce électronique et économie numérique	8, 9, 17	4 953	8,77
Guides de l'investissement	9, 17	–	0,00
Mesures non tarifaires	3, 8, 17	1 048	1,85
Négociations commerciales et système commercial international	10,17	83	0,15
Commerce durable et environnement	12, 13, 14, 15	1 896	3,36
Promotion et facilitation de l'investissement	9, 17	195	0,35
Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience			
Aide au reclassement des PMA	8	153	0,27
SYGADE – Système de gestion et d'analyse de la dette	17	5 019	8,88
Contributions de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9, 17	–	0,00
Accès aux marchés, règles d'origine et indications géographiques pour les PMA	8, 10, 17	54	0,10
Affranchissement de la dépendance à l'égard des produits de base	8, 9	14	0,02
Services de transport et de logistique durables et résilients	8, 9, 13, 14	1 118	1,98
Favoriser l'efficacité économique, améliorer la gouvernance			
Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	10	0,02
Facilitation des affaires	8, 16	3 744	6,63
Facilitation du commerce	10, 16	2 003	3,55
SYDONIA – Système douanier automatisé	9, 15, 17	26 704	47,28
Statistiques	17	478	0,85
Facilitation de la comptabilité et de la publication d'informations sur la contribution du secteur privé à la réalisation des ODD	12, 17	368	0,65
Investissement et santé publique	3, 9	11	0,02
Accords internationaux d'investissement	17	82	0,15
Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 9, 10, 12, 17	151	0,27
Donner aux populations les moyens d'agir, investir dans l'avenir			
Commerce, questions de genre et développement	5, 8	21	0,04
L'entrepreneuriat au service du développement durable	4, 8	755	1,34
Train for Trade	8, 9, 14, 17	1 050	1,86
		50 134	88,76

Source : CNUCED.

28. Les dépenses de coopération technique sont particulièrement importantes pour la réalisation de quatre ODD, à savoir l'ODD 8 (Promouvoir la croissance économique, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), l'ODD 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation et encourager l'innovation), l'ODD 15 (Préserver, restaurer et promouvoir les écosystèmes terrestres) et l'ODD 17 (Partenariat mondial pour le développement). En 2024, 32 % des dépenses totales (18,12 millions de dollars) ont

contribué directement à la réalisation de l'ODD 17, 21 % (11,95 millions de dollars) à la réalisation de l'ODD 9, 17 % à la réalisation de l'ODD 15 et 10 % à la réalisation de l'ODD 8⁴.

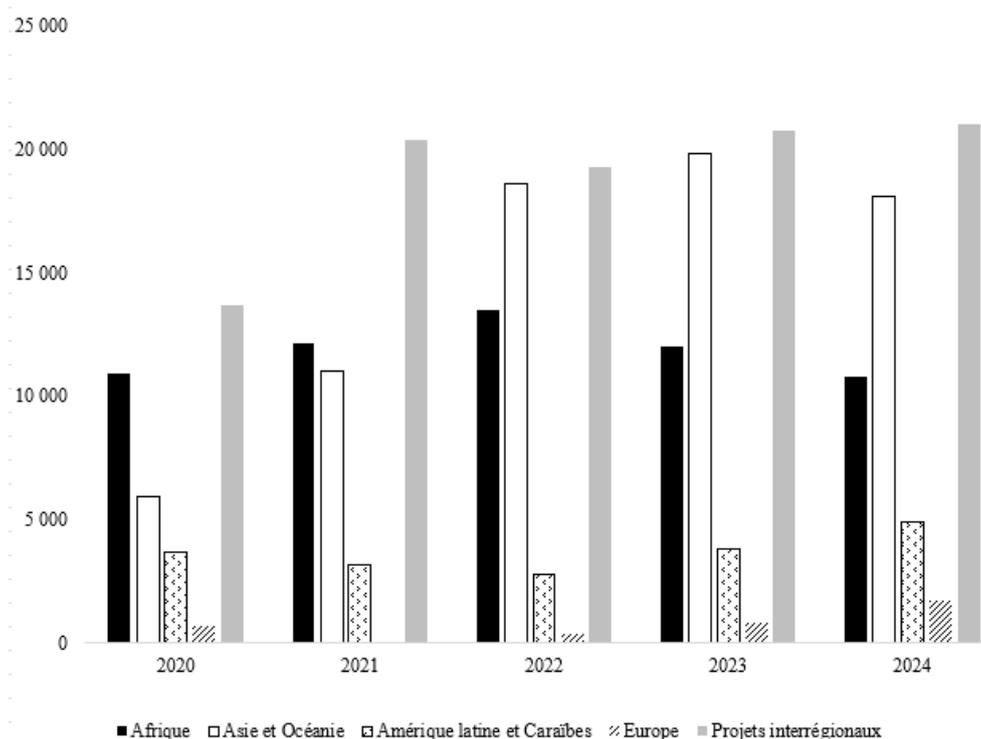
C. Dépenses par région

29. En 2024, les dépenses au titre des projets régionaux et nationaux se sont élevées à 35,45 millions de dollars, soit 63 % des dépenses totales. Les dépenses au titre des projets en Afrique ont été de 10,77 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 10 % par rapport à 2023 (fig. 6). La part des projets régionaux et nationaux en Afrique dans les dépenses totales de coopération technique a continué de diminuer, reculant à 19 % en 2024 (fig. 7). La meilleure exécution de plusieurs programmes (par exemple le programme SYDONIA ; le programme sur la facilitation des affaires ; le programme pour des services de transport et de logistique durables et résilients ; le programme de facilitation du commerce) n'a pas compensé la réduction des dépenses pour d'autres produits (en particulier le programme SYGADE ; le programme sur l'investissement et la santé publique ; le programme sur le commerce, les questions de genre et le développement ; les contributions de la CNUCED au Cadre intégré renforcé).

Figure 6

Dépenses de coopération technique consacrées aux projets régionaux et aux projets nationaux, par région

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

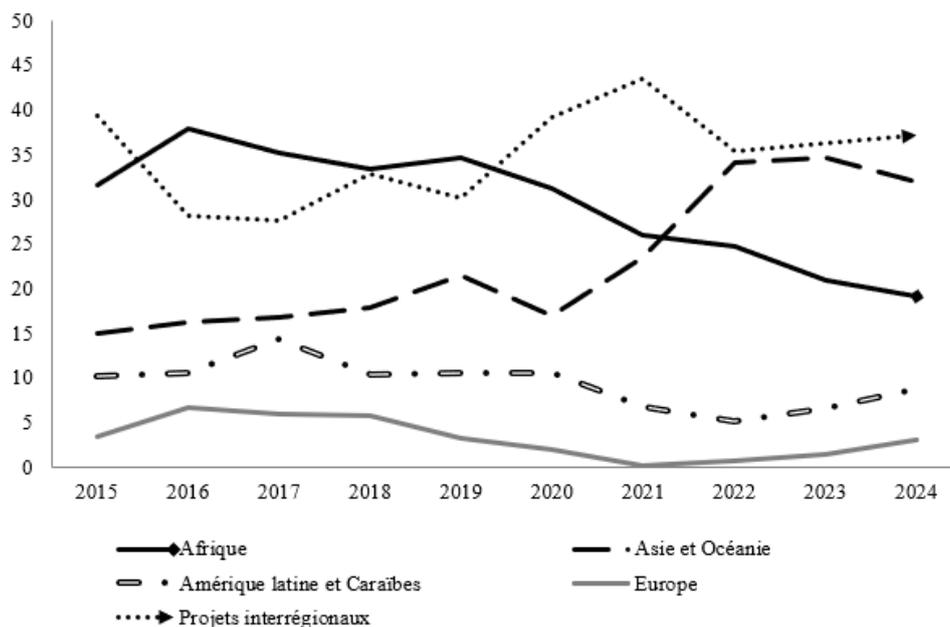
Note : Aucune dépense n'a été enregistrée en Amérique du Nord en 2024.

⁴ Voir TD/B/WP/338/Add.2, tableau 5.

Figure 7

Part des dépenses totales annuelles de coopération technique, par région

(En pourcentage)



Source : CNUCED.

Notes : Seules les dépenses consacrées à des projets régionaux et des projets nationaux sont prises en considération pour le calcul de la part d'une région donnée. Aucune dépense n'a été enregistrée en Amérique du Nord en 2024.

30. Après trois années de hausse, les dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux en Asie et en Océanie ont été ramenées à 18,09 millions de dollars en 2024. Bien qu'en baisse de 9 %, leur montant est resté élevé, tout comme leur part dans les dépenses totales, qui a été de 32 %. La réduction de 1,74 million de dollars s'expliquait par la diminution des dépenses dans plusieurs produits, en particulier le SYDONIA, pour lequel les dépenses dans la région ont diminué de 1,56 million de dollars par rapport à 2023.

31. Après une reprise en 2023, les dépenses au titre de projets régionaux et de projets nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ont continué d'augmenter (+29 % en glissement annuel) et se sont élevées à 4,90 millions de dollars en 2024. En conséquence, leur part dans les dépenses totales de coopération technique est passée de 7 % à 9 %. Cette augmentation était principalement due à un plus grand nombre de prestations au titre du SYDONIA et de plusieurs autres projets mis en œuvre dans la région, notamment un projet visant à doter Trinité-et-Tobago d'une stratégie de commerce électronique, un projet de diversification durable des exportations en République bolivarienne du Venezuela et un projet d'intégration régionale et de politique industrielle en Amérique latine.

32. Les dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux en Europe ont été deux fois plus élevées qu'en 2023, principalement en raison des projets SYDONIA menés en Albanie et en République de Moldova, et ont atteint un montant de 1,70 million de dollars. En conséquence, leur part dans les dépenses totales de coopération technique est passée de 1,5 % à 3,0 %.

D. Dépenses en faveur des pays les moins avancés

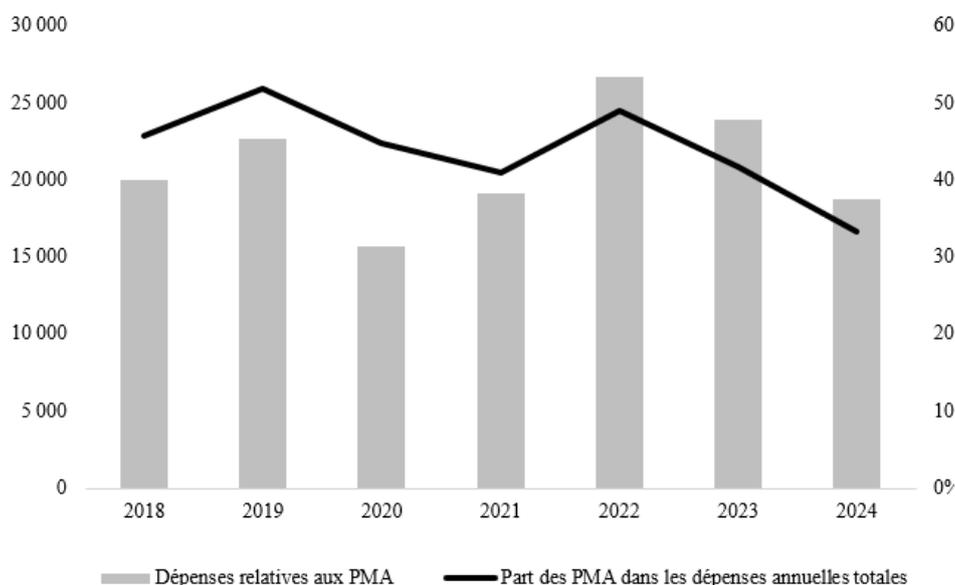
33. En 2024, les dépenses de coopération technique en faveur des PMA ont été de 18,79 millions de dollars, dont 9,93 millions de dollars consacrés à l'exécution de projets nationaux, principalement au titre du SYDONIA (87 %). Par rapport à 2023, les dépenses en faveur des PMA ont reculé de 22 % et leur montant a été le plus bas enregistré depuis 2021. En conséquence, leur part dans les dépenses totales de coopération technique est passée de 42 % à 33 % (fig. 8). Plusieurs facteurs expliquaient cette baisse, en particulier la réduction

de 19 % des dépenses consacrées aux projets SYDONIA dans les PMA, l'achèvement du Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II et la chute des dépenses au titre des projets régionaux en Afrique, notamment en raison de la finalisation d'un projet ciblant les PMA et concernant le transit, le transport et le commerce en Afrique de l'Ouest, financé par le Cadre intégré renforcé.

Figure 8

Dépenses de coopération technique en faveur des PMA

(En milliers de dollars et en pourcentage)



Source : CNUCED.

34. En 2024, dans le cadre d'un projet commun avec la Commission économique pour l'Afrique, la CNUCED a continué d'aider cinq des PMA, à savoir le Cambodge, les Comores, Djibouti, le Sénégal et la Zambie, à progresser dans la transformation structurelle de leur économie afin de sortir de leur catégorie et de réussir leur reclassement. À la fin 2024, un profil de vulnérabilité avait été établi pour chaque pays bénéficiaire, des études d'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine avaient été réalisées pour les quatre pays d'Afrique et des ateliers de validation avaient été organisés au Cambodge, aux Comores, au Sénégal et en Zambie. Ces activités ont permis de faire mieux comprendre les problèmes du reclassement aux pays bénéficiaires et de rendre ceux-ci mieux capables de formuler des politiques de résilience. L'étape suivante consistera à fournir une assistance technique aux pays bénéficiaires qui en feront la demande afin qu'ils puissent élaborer une politique industrielle et renforcer leurs capacités productives.

35. En 2024, le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA a financé les activités de renforcement des capacités et de formation à l'intention du groupe des PMA auprès de l'OMC. Cependant, aucune nouvelle contribution n'a été reçue. Cette irrégularité du financement limite l'aide de la CNUCED aux PMA et empêche l'élaboration d'un programme d'appui plus systématique et à long terme.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. Participation de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement

36. Six ans après son repositionnement, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est devenu le cœur du système des Nations Unies pour le développement en aidant les États membres à atteindre les ODD. En 2024, la CNUCED a approfondi sa coopération

avec ledit système en apportant des contributions intellectuelles, en améliorant la communication d'informations et en participant aux efforts de mobilisation de fonds. Sa connaissance des questions relatives au commerce, à l'investissement, au financement et à la technologie qui influent sur le développement ont apporté une valeur ajoutée au travail des équipes de pays et contribué à l'obtention de résultats intégrés au niveau national. Dans le cadre de sa coopération avec les organismes du Groupe interinstitutions, la CNUCED a participé à rien moins que 46 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le personnel de la CNUCED a poursuivi sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en contribuant aux analyses communes de pays et aux parties narratives des cadres de référence par l'apport de conseils stratégiques. En outre, les gestionnaires de projets de la CNUCED ont progressivement accru leur participation aux activités de planification et communication d'informations pour l'établissement des priorités, notamment par l'intermédiaire de la plateforme « ONU Info ».

37. En 2024, la CNUCED a continué de travailler en étroite collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de mobiliser des ressources au niveau des pays. Par exemple, par voie de mise en concurrence et sous la direction des coordonnateurs résidents, elle a accès au Fonds commun pour les ODD. La CNUCED est un organisme non résident, mais fait partie des entités de l'ONU qui participent le plus à deux des principaux programmes conjoints financés par le Fonds, qui visent à fournir une assistance pluriannuelle au Ghana et au Rwanda.

38. De plus, la CNUCED coordonne, conjointement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la conception et l'exécution des activités de coopération technique. Par exemple, la CNUCED s'est entretenue avec les Bureaux des coordonnateurs résidents en Albanie, au Bangladesh et en Géorgie au sujet d'une possible collaboration à des activités opérationnelles dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. Le Service des statistiques de la CNUCED a bénéficié de l'appui des Bureaux des coordonnateurs résidents en Inde, en Malaisie et en Namibie pour l'exécution de projets de renforcement des capacités, y compris pour la facilitation de la collaboration avec les parties prenantes nationales. En Tunisie, l'établissement du rapport d'examen de la politique d'investissement a débouché sur un partenariat avec le PNUD et le Bureau du coordonnateur résident, lequel sera déterminant pour l'application des recommandations.

39. Afin de doter les gestionnaires de projets de connaissances et d'outils qui leur permettent de mieux coopérer avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la CNUCED a organisé des séances de formation en décembre 2024. La première séance a réuni des gestionnaires de projets de la CNUCED et un économiste du Bureau du coordonnateur résident au Mozambique, qui a été invité à s'exprimer sur les attentes des bureaux des coordonnateurs résidents à l'égard de la CNUCED. Les discussions ont porté sur la manière dont les travaux de la CNUCED sur les questions stratégiques pourraient faire gagner en précision et en efficacité les activités définies au niveau des pays. Également en décembre 2024, la CNUCED a publié une version pilote du tableau de bord par pays, qui fournit aux gestionnaires de projets une vue d'ensemble des activités de la CNUCED concernant un pays donné, et dont une partie est consacrée à la coordination avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ce nouvel outil vise à aider les gestionnaires de projets à mieux communiquer avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les pays cibles.

2. Synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

40. Les trois domaines d'action de la CNUCED, à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse, et la coopération technique, se renforcent mutuellement. Le Pacte de Bridgetown prévoit que la CNUCED poursuive les travaux menés dans ses trois grands domaines d'action, en s'appuyant sur le Maafikiano de Nairobi et sur l'analyse directive du Pacte⁵.

⁵ Voir TD/541/Add.2, par. 127.

41. Dans sa résolution 2023/4 relative à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement, le Conseil économique et social avait invité les pays à envisager de mener « des activités d'évaluation et d'analyse prospective des technologies afin de promouvoir la tenue de débats structurés entre toutes les parties prenantes, le but étant de développer une vision commune des conséquences de l'évolution rapide des technologies ». En 2024, la CNUCED a mené à bonne fin un projet d'évaluation des technologies dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture en Afrique, afin d'accélérer les progrès dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Les résultats de ce projet, conçu dans le cadre de la Commission de la science et de la technologie au service du développement, ont alimenté des débats de fond au sein de ladite Commission, notamment à la vingt-huitième session de celle-ci, qui s'est tenue en avril 2025 et au cours de laquelle le rapport de la Secrétaire générale sur la prospective technologique et l'évaluation des technologies au service du développement durable, qui reprenait les principaux d'entre eux, a été examiné. Ce projet est aussi mentionné dans le *Rapport sur la technologie et l'innovation 2025 : Une intelligence artificielle inclusive au service du développement*, dans lequel la CNUCED propose d'utiliser les évaluations des technologies pour apprécier les possibilités offertes et les problèmes posés par l'intelligence artificielle et déterminer comment renforcer le système d'innovation. Premier projet de l'ONU qui se fonde sur une approche participative, il a éveillé l'intérêt de nombreux pays en développement pour l'évaluation des technologies et contribue à la réflexion sur la possibilité de mener des évaluations des technologies au niveau international.

3. Coopération entre les divisions et entre les institutions

42. En 2024, de nombreuses activités de coopération technique de la CNUCED ont été mises en œuvre dans le cadre d'une coopération entre divisions ou institutions. L'intérêt des partenariats, internes ou externes, n'est plus à démontrer lorsqu'il s'agit de mettre en commun des compétences techniques, de mobiliser des ressources supplémentaires et de mieux coordonner les activités opérationnelles de la CNUCED. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ces partenariats ont été renforcés.

43. Le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique a bénéficié de la contribution de partenaires de l'initiative eTrade for all. En 2024, 22 partenaires ont participé à diverses activités menées par la CNUCED et plusieurs d'entre eux ont fait la preuve de leur attachement à long terme aux objectifs de l'initiative. Par exemple, l'Institut de recherche économique pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est a continué de soutenir les activités menées dans le cadre de l'initiative e-Trade for Women, en faveur des dirigeantes d'entreprises numériques dans les pays en développement, en faisant bénéficier la classe de maître pour l'Asie du Sud et la réunion communautaire en présentiel pour l'Asie du Sud-Est de ses compétences techniques et de son concours financier. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a proposé des cours spécialisés sur la propriété intellectuelle, par l'intermédiaire de son académie, dans le cadre des classes de maître pour l'Afrique francophone et l'Asie du Sud. L'OMPI, conjointement avec d'autres partenaires tels que l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Centre du commerce international et le Fonds d'équipement des Nations Unies, a également fourni son avis technique au cours des examens collégiaux des rapports d'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique.

44. En 2024, la CNUCED a lancé un nouveau projet entre divisions et institutions intitulé « Renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la résilience économique de la Communauté des Caraïbes ». Élaboré à la demande des pays de la Communauté des Caraïbes, ce projet vise à renforcer les capacités statistiques et analytiques des pays bénéficiaires afin que ceux-ci élaborent des politiques fondées sur des données probantes qui leur permettront de transformer leur économie et de la rendre plus résiliente par la voie du commerce des services. Pour sa conception et son exécution, il peut compter sur le Service des statistiques de la CNUCED et ses compétences en matière de données, sur la Division du commerce international et des produits de base et ses connaissances des politiques relatives au commerce des services, et sur la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, présente dans la région et agissant en collaboration avec la CNUCED au sein de la Commission de statistique. En outre, pour l'élaboration et l'organisation de formations en ligne sur les statistiques du commerce des

services, le projet pourra compter sur les compétences de l'équipe Train for Trade de la Division de la technologie et de la logistique en matière d'apprentissage en ligne. En mettant à profit les atouts des partenaires internes et externes, le projet peut mieux répondre à la demande de la Communauté des Caraïbes et fournir plus efficacement les résultats escomptés.

4. Demandes des pays en développement

45. Selon des données extraites de sa base de données (interne) le 21 mai 2025, la CNUCED a reçu 64 demandes officielles de coopération technique, émanant de 40 pays et de huit organisations régionales et internationales, en 2024. Les trois produits les plus demandés ont été les politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur (11 demandes), le commerce électronique et l'économie numérique (8 demandes), et les mesures non tarifaires (8 demandes). En 2020-2024, il y a eu 200 demandes pour lesquelles un financement était requis. Les trois produits les plus demandés qui nécessitaient un financement concernaient les examens de la politique d'investissement, les politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur, et les mesures non tarifaires.

46. Afin de répondre aux demandes en attente, la CNUCED a continué de réfléchir à de nouvelles sources de financement, y compris aux possibilités de financement par le secteur privé. En 2024, elle a engagé l'exécution d'un nouveau projet faisant intervenir plusieurs divisions et intitulé « Initiatives de la CNUCED en faveur du développement durable », grâce aux contributions financières de la Foundation to Promote Open Society. Doté d'un budget total de 2,1 millions de dollars, le projet comprend trois volets, consacrés respectivement à la dette, au financement de l'action climatique et aux flux financiers illicites, qui seront mis en œuvre par trois divisions et services de la CNUCED sur une période de deux ans.

47. En outre, la CNUCED a continué de chercher à obtenir des contributions pluriannuelles sans préaffectation précise afin de réduire les incertitudes et de garantir la continuité des activités opérationnelles. Par exemple, aussi bien le programme SYGADE que le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique se sont dotés d'un groupe de donateurs principaux qui assurent le financement pluriannuel de leurs activités. Le groupe du premier programme compte six donateurs principaux, le groupe du second programme, cinq. L'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas et la Suisse sont les principaux donateurs de ces deux programmes. Un accord de financement pluriannuel a été signé avec la France pour le programme SYGADE en 2024 et le Royaume des Pays-Bas a contribué au financement de ce même programme à hauteur de 1,6 million de dollars environ pour la période 2024-2025. Renouvelant un partenariat de longue date, la Suède, l'un des principaux donateurs du programme sur le commerce électronique et l'économie numérique, a versé près d'un million de dollars pour financer les travaux en 2024-2025.

5. Renforcement de la gestion axée sur les résultats

48. En 2024, la CNUCED a continué de s'employer à appliquer une gestion axée sur les résultats, ce qui a abouti à la mise au point d'un outil de notification en ligne pour les États membres. Cet outil donne accès au cadre général de résultats pour 2022 et 2023 et comprend des indicateurs de performance, à la fois pour les réalisations et les résultats, en fonction de données de référence établies en 2021. Les indicateurs montrent comment les activités de la CNUCED font avancer l'application du Pacte de Bridgetown, tandis que le cadre de résultats permet un suivi détaillé de la contribution de chaque activité aux travaux prévus dans le Pacte.

49. En 2024, les divisions ont encore renforcé le suivi et la communication des résultats de la coopération technique. Par exemple, au titre du programme sur le commerce électronique et l'économie numérique, un outil de suivi des réformes dans le domaine du commerce électronique (« e-trade reform tracker ») a été mis au point, un plan d'action et des supports de formation destinés à faciliter la diffusion de celui-ci selon un calendrier précis ont été établis, et un modèle d'accord de licence a été rédigé dans le but de faciliter son adoption par les pays partenaires demandeurs et de garantir que toutes les parties intéressées coopèrent et assument leurs responsabilités. En mai 2024, à l'issue d'une démonstration interactive de ses fonctionnalités, l'outil en question a éveillé l'intérêt des Fidji, des Îles Salomon, du Kenya et de la Mauritanie, qui ont demandé officiellement à l'adopter.

50. La Division de l'investissement et des entreprises a continué d'améliorer la plateforme sur les politiques d'investissement, en innovant et en enrichissant les bases de données sur les lois et les mesures relatives à l'investissement. En 2024, des outils d'intelligence artificielle ont été testés en vue d'automatiser et d'intensifier le suivi, la collecte et la classification des mesures dans le Moniteur des politiques d'investissement (« Investment Policy Monitor »), et l'ensemble des données a été reclassé pour une analyse plus granulaire des tendances dans les domaines clés. La base de données des lois sur l'investissement (« Investment Laws Navigator ») compte une nouvelle section, consacrée aux lois sur le filtrage des investissements étrangers directs, s'accompagne d'une cartographie, qui informe de l'état du droit dans les différents pays. Grâce à ces avancées, la CNUCED peut mieux surveiller l'évolution des politiques nationales d'investissement et évaluer la mesure dans laquelle les pays se conforment aux recommandations, ce qui permet un suivi des résultats et de l'impact.

6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

51. En 2024, la CNUCED a continué de tenir compte de la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans ses activités de coopération technique. Dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique, par exemple, 20 réunions ont été organisées dans le cadre de l'initiative e-Trade for Women afin que les points de vue de femmes soient pris en considération dans la formulation des politiques sur l'économie numérique. En outre, une nouvelle plateforme en ligne a été lancée pour les membres de la communauté. Elle doit faciliter la constitution de réseaux et l'inscription à l'académie « e-Trade for Women », qui propose une formation individualisée et des ressources d'apprentissage adaptées aux besoins des membres.

52. Le Programme de facilitation des affaires tend à rendre la participation à la vie économique plus inclusive et les conditions plus favorables aux entreprises, en simplifiant les procédures administratives. Il est à l'origine d'outils numériques qui aident les femmes à participer à l'économie formelle et à s'émanciper d'un point de vue économique, celles-ci se heurtant bien plus souvent à des obstacles administratifs, surtout dans les zones rurales. En 2024, 12 plateformes d'administration en ligne ont été créées, ce qui a porté à 102 le nombre total de ces plateformes, réparties dans 60 pays. Environ 100 000 nouvelles entreprises ont été enregistrées en ligne, dont environ 40 000 avaient été créées par des femmes. En outre, 750 personnes ont été formées à la simplification et à l'automatisation des services publics ; il s'agissait de 398 femmes et de 352 hommes, dont près de 10 % se considéraient comme des personnes handicapées.

53. Afin de mieux suivre et de mieux chiffrer la contribution des projets de coopération technique à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, la CNUCED a pris des mesures pour que le marqueur d'égalité des genres, créé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), soit appliqué aux projets de coopération technique. En décembre 2024, la CNUCED a décidé de mettre en place un système interne d'assurance qualité en la matière, en s'appuyant sur les compétences des coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes désignés dans chaque division. En janvier 2025, la CNUCED a discuté avec ONU-Femmes de la manière dont elle entendait adapter le marqueur d'égalité des genres pour l'appliquer aux projets de coopération technique. Des mesures supplémentaires seront prises en 2025 afin que la CNUCED rende compte, comme elle y est tenue, de ses dépenses en faveur de l'égalité des sexes à partir du 1^{er} janvier 2026.

7. Mise à jour des Instruments de la coopération technique de la CNUCED

54. La mise à jour des Instruments de la coopération technique a consisté en l'ajout de nouveaux programmes et en la fusion de programmes peu demandés ou peu onéreux, ce qui a permis de réduire le nombre de programmes et de mieux cibler les activités de coopération technique. Les produits ont été regroupés sous quatre nouvelles rubriques afin qu'il soit plus facile pour les parties prenantes et les bénéficiaires de déterminer lesquels les intéressaient. De nouvelles sections consacrées à des instruments de la coopération technique et à des programmes régionaux ont été ajoutées, de même que des renvois aux quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown. La version actualisée des Instruments de la coopération technique devrait être prête pour le troisième trimestre 2025.

B. Contribution à la cohérence de l'action du système des Nations Unies

55. La présente section est consacrée aux principales contributions que la CNUCED a apportées au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans l'initiative « Unis dans l'action ». Le Groupe interinstitutions propose des solutions globales, avec des liens optimisés, pour la formulation de recommandations communes et leur application effective dans les pays. Conscient de l'importance du commerce pour le développement, le Groupe interinstitutions s'emploie à amplifier l'impact du commerce, des politiques commerciales nationales et des activités productives à visée commerciale sur le développement.

56. En 2024, les activités du Groupe interinstitutions ont concerné 46 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, géographiquement répartis comme suit : Asie et Pacifique (8) ; Amérique latine et Caraïbes (6) ; États arabes et Moyen-Orient et Afrique du Nord (3) ; Europe et Asie centrale (11) ; Afrique orientale, australe, occidentale et centrale (18). Les activités conjointes ont été prises en compte dans les résultats desdits plans-cadres de coopération dans les domaines de la croissance économique et de la bonne gouvernance, les organismes participants se concentrant sur leurs mandats principaux. Ces activités ont représenté une part importante de l'assistance que la CNUCED a fournie aux pays, notamment sous la forme de services consultatifs devant aider à la prise de décisions et de services d'assistance technique orientés vers l'action, pour qu'ils atteignent les ODD.

57. Afin de renforcer les liens entre le commerce et le développement dans l'ensemble des activités normatives et des services d'assistance de l'ONU, la CNUCED a continué de former des partenariats, avec l'OMC pour des cours de l'intention des représentants, et avec l'Organisation internationale du Travail pour des conférences sur le pilier Développement de l'ONU, organisées au Centre international de formation à Turin (Italie).

IV. Conclusions et voie à suivre

58. En 2024, la CNUCED a maintenu un niveau élevé de prestations : le montant de ses dépenses de coopération technique a été de 56,48 millions de dollars, ce qui est presque un montant record. Les ressources extrabudgétaires mobilisées pour la coopération technique ont continué d'augmenter. Elles ont culminé à 56,62 millions de dollars, grâce à la confiance que les États membres et les partenaires de développement avaient en la CNUCED.

59. En 2024, l'adoption du Pacte pour l'avenir par l'Assemblée générale a permis à la communauté internationale de réaffirmer sa volonté de mener à bien le Programme 2030 et de progresser sans délai dans la réalisation des ODD. La CNUCED fournira un appui technique indéfectible aux pays en développement dans le domaine du commerce et du développement au cours de ce processus. En particulier, la CNUCED accordera la priorité aux groupes de pays vulnérables dans ses activités de coopération technique ; mènera ses activités opérationnelles de façon souple et innovante, notamment en se dotant de nouveaux outils numériques ou en modernisant ceux existants, afin de mieux répondre aux besoins des pays et des régions ; renforcera sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin d'accroître sa participation aux plans-cadres de coopération et d'améliorer son accès aux financements nationaux par la programmation conjointe.

60. Pour maintenir un niveau de prestation élevé, la CNUCED doit pouvoir bénéficier d'un financement d'un montant suffisant et aux modalités souples. Bien que les contributions volontaires aux activités de coopération technique de la CNUCED aient atteint un nouveau montant record en 2024, les perspectives de financement volontaire restent incertaines en raison des tensions géopolitiques et des coupes budgétaires réalisées par certains grands donateurs dans leurs programmes d'aide à l'étranger. La CNUCED continuera de s'employer à diversifier les sources de financement et de réfléchir à des mécanismes de financement innovants. Dans le même temps, les États membres et les partenaires de développement en mesure de le faire sont invités à fournir un financement durable et prévisible aux activités de coopération technique de la CNUCED, par exemple sous la forme de contributions

pluriannuelles sans préaffectation précise. Plus que jamais, le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et le Fonds d'affectation spéciale pour les petits États insulaires en développement, récemment créé, ont besoin du soutien des donateurs pour pouvoir aider les pays vulnérables dont ils s'occupent à atteindre leurs objectifs de développement.
